

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 342 18 MARS 1953

n° 342 18

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

18 mars 1953

Numéro JO

n° 5 du 01/04/1953

Date du numéro

1 avril 1953

### VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

**Vul**l'arrêté n° 673 du 27 juin 1950 portant dissolution de la 3e compagnie de Milice de la Côte Française des Somalis et création d'une Compagnie de Garde-Cercle dans le Cercle de Djibouti

**Vul**l'arrêté n° 1037 du 6 novembre 1951 portant statut des Gardes-Cercle et organisation de la Compagnie de Djibouti

**Vul**l'arrêté n° 628 du 12 juin 1952 portant modificatif à l'annexe I de l'arrêté n° 1037 du 6 novembre 1951

**Vul**es nécessités du service : Sur proposition du Commandant de Cercle de Djibouti,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Le tableau des effectifs de la Compagnie de gardes-cercle de Djibouti, figurant à l'annexe I de l'arrêté n° 1037 du 6 novembre 1951, est modifié ainsi qu'il suit :

#### Art. 2

— Le présent arrêté qui prendra effet pour compter du 1er février 1953, sera publié, enregistré et communiqué partout où besoin sera.

**Le Gouverneur N. SADOUL.**